



Saint-Jean-de-Soudain

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 FEVRIER 2026**

Le douze février deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le six février deux mille vingt-six, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Alain COURBOU**, maire en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Formant la majorité des membres en exercice.

Alain COURBOU, Nadine RICHARD-BEAUMONT, Christian PIERRETON, Marie-Pierre CUTIVET, Slim SOUABNI, Brice GUILLOUD, Jacques FAVRE, Thibault MANTELET, Véronique WATT, David GIMENEZ, David LEFEBVRE, Lucie CHAPELLE, Marie-France THEVENET (arrivée à 18h40) et Adeline BEAUFILS

Absent-e-s :

Excusé-e-s : Thierry MARISCAL,

Procuration(s) : Corinne PIERREVILLE à Alain COURBOU - Pierre LE BRUN à Marie-Pierre CUTIVET

Nadine RICHARD-BEAUMONT est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation des PV des réunions du 4 et 18 décembre

PV validés à l'unanimité 15 POUR (retard de Mme Marie-France THEVENET)

- **Décision du maire** : Convention signée avec l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert pour la lutte contre le frelon asiatique

Point N°1 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Point N°2 : Renouvellement de la mise à disposition du service informatique et signature de l'avenant à la convention pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026

Point N°3 : Cimetière communal – Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun

Point N°4 : Projet de loi de décentralisation – Situation des syndicats d'énergie - Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

Questions diverses et date du prochain conseil :

Préparation des élections municipales du dimanche 15 mars 2026 pour le premier tour et dimanche 22 mars 2026

Tour de table

Choix des dates des prochains conseils municipaux 2026 :

Jeudi 12 mars 2026 – 18h30

- **Décision du maire :** Convention signée avec l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert pour la lutte contre le frelon asiatique

Echanges : M. Christian PIERRETON rappelle à l'assemblée l'importance de cette association pour la collectivité. Il met en avant la qualité et l'efficacité de son réseau, notamment en ce qui concerne la fabrication de dispositifs de piégeage destinés à être déployés dès le retour des beaux jours. Il souligne également l'intérêt des réunions d'information organisées ainsi que des actions d'animation menées par l'association.

Réunion publique d'information le MERCREDI 4 MARS à 19 h

Point N°1 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026, il est proposé d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits d'investissement afin d'assurer la continuité des opérations nécessaires au bon fonctionnement des services et des projets engagés et éviter tout retard dans le paiement des travaux réalisés.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Le montant éligible prend en compte la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif 2025, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette et des restes à réaliser 2024 :

Crédits inscrits en 2025 (BP-DM)	993.000,00 €
RAR 2024	- - 581 000.00 €
Dépenses d'ordre	
Chapitres 16 – Emprunts et dettes	- - 66 100.00 €
Déficit d'investissement reporté (001)	0.00 €
Montant éligible	345 900.00 €
25%	86 475.00 €

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Crédits ouverts au BP 2025 + DM	Montant autorisé par le Conseil Municipal
2151	Installations de voirie	180 000.00 €	71 275.00 €
21538	Autres réseaux	120 000.00 €	15 200.00 €
		300 000.00 €	86 475.00 €

Ce budget primitif 2026 sera soumis au vote du Conseil municipal le JEUDI 12 mars prochain.

Délibération votée à l'unanimité 16 POUR

Point N°2 : Renouvellement de la mise à disposition du service informatique et signature de l'avenant à la convention pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026

Renouvellement de la convention de mise à disposition du service informatique des VDD au profit de la collectivité pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2026.

La signature de cette convention permet de sécuriser juridiquement la collaboration et de garantir la continuité du service informatique sur la période concernée.

Délibération votée à l'unanimité 16 POUR

Point n°3 : Cimetière communal – Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été constaté la présence, dans le cimetière communal, de sépultures dépourvues de concession et relevant du régime du terrain commun. Afin d'assurer une gestion conforme aux dispositions légales applicables et de sécuriser juridiquement les éventuelles procédures de reprise par la commune, il est proposé d'engager préalablement une procédure de régularisation.

Cette démarche vise à :

- identifier les sépultures concernées ;
- informer les ayants droit lorsqu'ils sont connus ;
- leur offrir la possibilité de régulariser la situation par l'acquisition d'une concession funéraire, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est précisé que cette procédure s'inscrit dans un souci de respect des familles et de la dignité due aux défunts.

Il est proposé de fixer la date limite de régularisation au **31 décembre 2026**, afin d'inclure la période de la Toussaint, traditionnellement propice aux échanges avec les familles.

Les tarifs proposés pour une concession d'une durée de 10 ans seraient les suivants :

- Concession simple : **300 €** ;

- Concession double : 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide d'engager la procédure de régularisation des sépultures en terrain commun ;
- Fixe la date limite de régularisation au 31 décembre 2026 ;
- Adopte les tarifs susmentionnés pour une durée de 10 ans ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Délibération est votée à l'unanimité 16 POUR

Point N°4 : Projet de loi de décentralisation – Situation des syndicats d'énergie **Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet de loi de décentralisation en discussion pourrait impacter l'organisation des compétences locales, notamment en matière de distribution d'électricité et de gaz.

Il est rappelé le rôle essentiel des syndicats d'énergie dans la gestion des réseaux et la garantie d'un service public de proximité, en l'occurrence le TE 38 pour le département de l'Isère auquel la commune de SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN adhère depuis plusieurs années.

M. Christian PIERRETON indique que TE38 assure efficacement la gestion des appels d'offres relatifs à l'énergie dans un cadre réglementaire strictement défini. Il souligne qu'il apparaît indispensable que cet organisme soit maintenu et poursuive ses missions.

Délibération pour l'adoption de cette motion votée à l'unanimité 16 POUR

Questions diverses :

- Préparation des élections municipales prévues le **dimanche 15 mars 2026** pour le premier tour et le **dimanche 22 mars 2026** pour le second tour.

Les conseillers municipaux sont invités à faire connaître leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote.

- M. le Maire donne lecture du message reçu par courrier électronique de M. Le Brun à l'attention des conseillers municipaux.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal :

- Jeudi 12 mars 2026 – 18 h 30 vote du Budget 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Le maire,

Alain COURBOU



La secrétaire de séance

Nadine RICHARD-BEAUMONT

